

Photo : Vianney HUART



Secrétariat général du Grand Conseil



Rapport d'activité 2020-2021

Le mot du Secrétaire général

« *Non progredi est regredi* » (« *Ne pas avancer, c'est reculer* »)

Points forts

Il est impossible de relater l'activité de l'année écoulée sans s'attarder sur la pandémie qui se poursuit. Cet événement inédit confronte l'ensemble des autorités aux choix difficiles dont a dû débattre le Grand Conseil. Nous n'imaginions pas en 2020 devoir gérer, une année plus tard, cette même crise, et continuer à devoir s'adapter de manière évolutive.

En effet, en particulier en temps de crise, l'action du Grand Conseil doit perdurer, seule à même de garantir l'acceptabilité des mesures envisagées. Dans ce contexte, la marque de fabrique du Secrétariat général aura été sa capacité à s'adapter à la situation et aux besoins, et à proposer des solutions, en faisant preuve d'innovation. Ses trois sections ont donc contribué à répondre le plus concrètement possible aux nouvelles exigences, faisant preuve de réactivité et d'agilité ; elles auront mis en place en un temps record un cadre nouveau permettant à l'activité parlementaire de se poursuivre, sur un rythme hebdomadaire, sans compter l'activité des commissions, quotidienne. Ce fut un travail exigeant, absorbant, gratifiant, mené à terme dans les délais courts impartis, grâce à l'engagement de tout le personnel. Cette continuité pouvait sembler facile à mettre en œuvre : elle ne l'était pas, considérant les spécificités de fonctionnement d'un Parlement. Les « temps forts » des missions et tâches assumées par le Secrétariat général resteront l'organisation des séances plénières « extra-muros » du Grand Conseil, la mise en place de plusieurs plans de protection et le recours à la visioconférence. Malgré leur réalisation, il faut reconnaître que le Grand Conseil aura été privé de tous les à-côtés qui contribuent à faciliter la gestation des compromis politiques. L'institution d'une Commission d'enquête parlementaire (CEP) en a été un exemple, elle qui n'a rien eu d'un long fleuve tranquille, et, au contraire, a provoqué des tensions, voire une certaine méfiance. Cette expérience, indubitablement utile pour l'avenir, laisse apparaître la nécessité de communiquer encore mieux, le plus en amont possible, les contraintes particulières attachées à la création d'une CEP (sans commune mesure avec les autres commissions « classiques ») et d'associer de plus près les présidentes et présidents des groupes politiques aux réflexions et analyses du Bureau du Grand Conseil. Dans tous ces dossiers, j'aimerais saluer ici l'engagement des sections et leur témoigner ma gratitude pour le travail accompli en vue de la poursuite de nos missions.

Annoncé depuis plusieurs mois, le départ à la retraite de M. Yves Robert, qui signe dans ce rapport d'activité sa dernière contribution, aura été le déclencheur de nombreux changements au sein du Secrétariat général. La réorganisation initiée a pour objectif de renforcer le pôle de compétences au sein du Secrétariat parlementaire et, si possible, de gagner ainsi en efficacité. Mme Céline Pesquet Saffore a été désignée pour succéder à M. Robert, tout en prenant la responsabilité de la nouvelle section « Secrétariat parlementaire et RH » auparavant assumée par le Secrétaire général adjoint, M. Sylvain Jaquenoud et M. Robert. Quelle fierté partagée de pouvoir promouvoir cette personne de qualité à l'interne du service ! Le poste de Mme Pesquet Saffore a été repris par une ancienne collaboratrice de la DGEO, et une secrétaire parlementaire a pu augmenter son taux d'activité. Enfin, un nouvel apprenti est venu compléter l'équipe fin août. Ces changements, importants à l'aune de la petite équipe du Secrétariat général, laissent entrevoir, depuis quelques semaines, un nouvel élan bénéfique à tout le service et, par ricochet, aux députées et députés.

Perspectives

Les enjeux pour les cinq prochaines années sont tout aussi cruciaux que ceux affrontés durant les cinq dernières. Certains ne sont pas nouveaux, comme l'accessibilité de l'information qui passe désormais par une maîtrise de SIEL. S'y ajoutent la communication face à la complexité des dossiers ou encore l'évaluation des conséquences de la pandémie et l'analyse des changements de comportements induits.

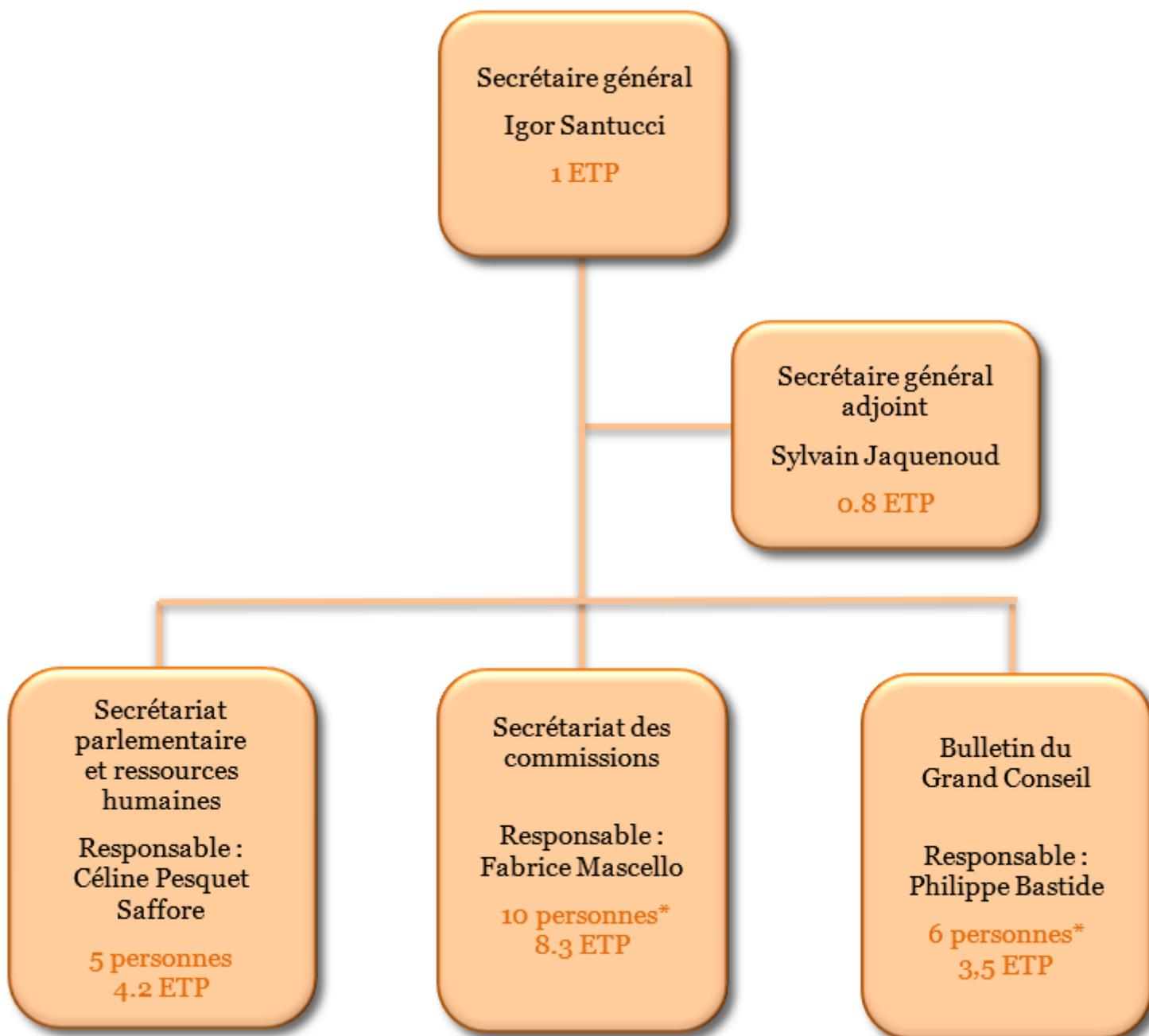
Un autre défi se présente aujourd'hui et ouvre un champ moins exploré : celui de la participation de la société civile au débat parlementaire avec, en toile de fond, son aspiration à peser plus sur les discussions et les décisions du Parlement. Les enjeux s'articulent en partie sur les réseaux sociaux et dans des mobilisations populaires. Ces constats impliquent d'anticiper et d'exploiter les changements provoqués par la transformation digitale et de répondre aux évolutions de la société. A l'instar des débats qui occupent

aujourd'hui cette dernière, la question reste ouverte de déterminer si ces nouveaux modes de fonctionnement et de délibération perdureront au-delà de la crise sanitaire, aussi au niveau parlementaire. Afin d'objectiver la discussion sur ces points, le Secrétariat général s'apprête d'ailleurs à lancer sa traditionnelle enquête de satisfaction auprès des députées et députés, afin de recueillir leur appréciation.

Comme le laissent deviner les lignes ci-dessus, la période a été difficile, mais également riche sous l'angle de la stratégie du changement et de l'adaptabilité. Le Secrétariat général se mobilisera ces prochaines années pour s'impliquer dans la recherche de solutions intégratrices et pour apporter de manière proactive, avec les organes du Grand Conseil, des réponses aux défis posés par l'évolution de la société et donc de ses autorités. Le but suprême consistant à continuer de servir le Grand Conseil, les députées et les députés pour faire vivre notre démocratie.

Igor Santucci,
Secrétaire général du Grand Conseil

Organigramme



En août 2021, un nouvel apprenti employé de commerce a par ailleurs commencé son cursus de trois ans au sein du Secrétariat général du Grand Conseil. Il ne figure pas dans l'organigramme ci-dessus.

* Une collaboratrice ayant la double casquette.

Ressources humaines

15 septembre 2005 - 31 août 2021.....

Non, ce n'est pas une épitaphe, heureusement ! Il s'agit simplement des années que j'ai passées au sein du Secrétariat général du Grand Conseil avant de prendre une retraite anticipée, l'année de mes 63 ans. Que de souvenirs, que de moments intenses vécus au cours de ces 16 années...

J'ai été engagé par Mme Marianne Brélaz, Secrétaire générale, assistée de son adjoint, M. Olivier Rapin. Le service comptait une douzaine de collaboratrices et collaborateurs, dont deux secrétaires de commissions parlementaires qui géraient la Commission des finances (COFIN), la Commission de gestion (COGES) ainsi que les Commissions des pétitions et des grâces. Il n'y avait pas d'autres commissions thématiques et le Secrétariat des commissions ad hoc était tenu par des collaboratrices et collaborateurs des départements concernés par les objets traités... Cela peut paraître incongru aujourd'hui, tant il nous semble naturel que la séparation des pouvoirs exécutif et législatif soit devenue la règle depuis l'institution des commissions thématiques, en 2012 !

Dans la cadre de mes activités, j'ai notamment eu la chance de collaborer de près avec 16 Présidentes et Présidents du Grand Conseil, soit en participant à l'organisation de leur réception respective, soit en gérant, pendant 12 ans, leurs invitations et autres engagements pour notre Canton, soit, encore, pour préparer les séances plénières.

Lors de mon entrée en fonction, le 15 septembre 2005, la présidence était assurée, depuis le 1^{er} juillet, par Mme Christiane Jaquet-Berger. Lui ont succédé, dans l'ordre, Jean-Marie Surer, Anne Baehler Bech, Jacques Perrin, Laurent Chappuis, Claudine Wyssa, Jean-Robert Yersin, Philippe Martinet, Laurent Wehrli, Jacques Nicolet, Roxanne Meyer Keller, Grégory Devaud, Sylvie Podio, Rémy Jaquier, Yves Ravenel et, enfin, Sonya Butera.... Une belle page d'Histoire vaudoise !

Certains événements particuliers ont marqué ces nombreuses années : en 2006, j'habitais Aubonne et Jean-Marie Surer, Président cette année-là, Bière. Nous étions donc presque voisins. Ainsi, nous nous rencontrions une fois par semaine, chez lui ou chez moi, pour la transmission de courriers, d'invitations et des dossiers pour la séance plénière de la semaine suivante, que nous préparions ensemble. De beaux moments de travail mais de partage, aussi !

En 2010, en tant que « coach » de l'équipe de foot du Grand Conseil, j'ai eu l'honneur, avec d'autres collègues du Secrétariat général, de faire partie du comité d'organisation du traditionnel et annuel Tournoi des Parlements, organisé cette année-là par le Canton de Vaud, sous la présidence de Jacques Perrin, ancien Président du Grand Conseil en 2008. Ce tournoi a été organisé en partenariat avec l'UEFA et s'est tenu à Nyon, en août 2010. La finale a été arbitrée par M. Philippe Leuba et la coupe remise par Michel Platini... du beau monde !

En 2011, le décès subit de M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud fut un choc pour tout le monde, et aura également marqué le début de mandat du nouveau Président élu, Jean-Robert Yersin.

2017 sera non seulement mon troisième changement de législature, après 2007 et 2012, mais restera également à jamais dans ma mémoire avec l'inauguration du nouveau Parlement... nous étions enfin « chez nous » et l'Aula de Rumine fut vite oubliée !

En mars 2020, c'est le choc... le covid a fait irruption dans nos vies et, plus d'une année et demie plus tard, il est toujours là. Cette période, si elle a marqué la fin de ma carrière professionnelle d'une manière inattendue, restera aussi comme un moment de vie et de solidarité très fort au sein du Secrétariat général. Entre semi-confinement, annulation de séances plénières et deux déménagements du Parlement – à Yverdon-les-Bains, tout d'abord, de mi-mai à début juillet, puis de novembre à fin mai 2021 à Ecublens, sur le site de l'EPFL – ma dernière année de vie professionnelle aura été extraordinaire, au sens littéral du terme !

Enfin, 2021, année où je quitterai le Secrétariat général l'esprit serein, en sachant que mes tâches seront reprises par une collègue de valeur et fiable, Céline Pesquet Saffore, à même d'assurer une continuité au service des députées, des députés et du personnel du service. Bon vent à elle et tous mes vœux à la section qu'elle dirigera !

Délégation vaudoise à l'APF

Enfin, il me reste à relever l'immense plaisir que j'ai eu à m'être vu confier le poste de secrétaire administratif de la délégation vaudoise à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) en 2018. J'ai ainsi pu accompagner des membres de la section à Bucarest, Québec, Andorre, Athènes, Abidjan et... Delémont. Ce furent des moments intenses de rencontre, de débats et de découvertes !

Si la pandémie a fortement réduit les activités de l'APF (aucune réunion plénière ne s'est tenue en présentiel en 2020 -2021), la section vaudoise n'est pas pour autant restée inactive. Elle a notamment participé à une courte vidéo – qui n'est malheureusement plus en ligne – en février 2020 pour le 50^e anniversaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et a contribué à la rédaction d'un rapport du Conseiller national Mathias Reynard sur « L'enseignement en tant de crise », par l'intermédiaire d'un questionnaire pour lequel le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture nous a fourni de nombreuses informations.

La 46^e Assemblée plénière Monde de l'APF s'est tenue en visioconférence en janvier 2021, et notre section y a participé activement, par l'intermédiaire de participation aux travaux des plusieurs commissions. Par ailleurs, la section a tenu 4 séances internes entre mars 2020 et juin 2021.

Suite à mon départ à la retraite, deux collègues du Secrétariat général me succèdent à cette fonction de secrétaire administratif et je leur souhaite autant de plaisir à l'exercer que j'en ai eu !

Les nombreuses activités de la section sont à découvrir dans leurs rapports d'activité annuels distincts 2018, 2019 et 2020-2021, sur le site du Grand Conseil : www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/commissions-parlementaires/francophonie/

Ce fut un honneur pour moi de servir notre canton et je remercie ici toutes les personnes qui m'ont permis de participer activement à la bonne marche de nos institutions.

Vive le canton de Vaud !

*Yves Robert
Responsable RH et Administrateur gestionnaire*



Chiffres clés 2020-2021

- **Effectif 17,8 ETP**

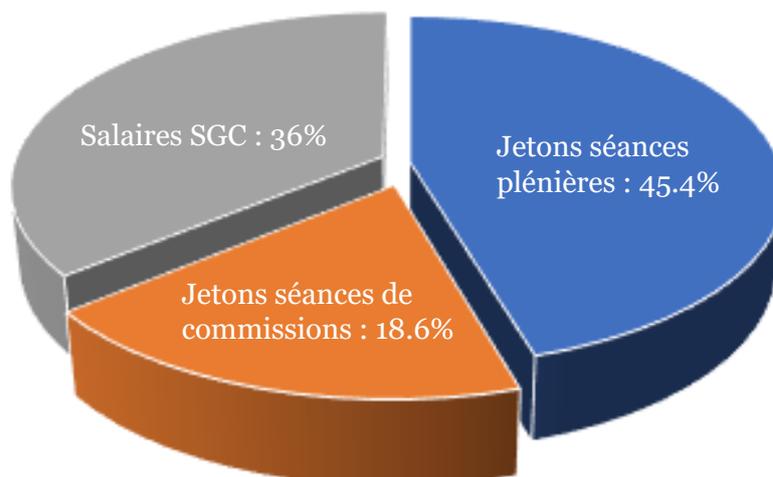
Le Secrétariat général du Grand Conseil compte 22 collaboratrices et collaborateurs ventilés sur 17.8 ETP ; s'y ajoute un apprenti employé de commerce formé depuis août 2018 et qui a brillamment obtenu son CFC cet été. Bravo à lui ! Il a également pu effectuer sa dernière année d'apprentissage au sein de l'unité financière du Service de l'emploi où il a été mis à forte contribution dans le traitement des RHT. Pendant les six premiers mois de son stage, nous avons accueilli, pour le remplacer durant cette période, une apprentie de 3e année travaillant à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) qui a pu, à notre grande satisfaction, appréhender avec facilité des dossiers parlementaires parfois complexes.

Un nouvel apprenti a entamé son cursus de trois ans dès le 23 août 2021.

- 7 pleins-temps, 15 temps partiels ;
- 14 hommes et 8 femmes.

- **Comparaison salaires collaboratrices et collaborateurs du SGC / indemnités députés à fin 2020 :**

- Jetons séances plénières : 45.4%
- Jetons séances commissions : 18.6%
- Salaires SGC : 36%



Secrétariat parlementaire

Six années de direction de la section du Secrétariat parlementaire

Dans ces colonnes, voici six ans, je m'exprimais pour la première fois, à peine arrivé le 1^{er} juillet 2015, avec une double fonction de Secrétaire général adjoint et de responsable de la section du Secrétariat parlementaire. Je remerciais chaleureusement mes collaboratrices et collaborateurs pour la qualité de leur accueil et exprimais aussi ma joie de rejoindre un service parlementaire, après une vingtaine d'années dans les chancelleries au service des exécutifs.

L'année suivante, à l'automne 2016, sous le titre « La plaque tournante du Secrétariat général », je profitais du rapport d'activité annuel pour exposer en détail en quoi consistaient les activités de cet « état-major de l'état-major » qu'est le Secrétariat parlementaire. Je relevais aussi que nous avions eu la chance de pouvoir recruter une nouvelle secrétaire de direction et secrétaire parlementaire, avec rapidement des effets positifs sur la dynamique de l'équipe.

Comme les députées et députés en ont été informés juste avant les vacances d'été, le départ à la retraite du « n°3 » du service (comme nous l'appelons en interne), l'administrateur gestionnaire et responsable ressources humaines, conduit à une réorganisation du Secrétariat parlementaire au 1^{er} septembre 2021. Pour ma part, j'ai souhaité pouvoir travailler dorénavant à 80 %, ce qui correspond à ma fonction de Secrétaire général adjoint, et donc remettre les 20 % de responsable du Secrétariat parlementaire.

Cela débouche sur un événement dont la direction du Secrétariat général se réjouit particulièrement : la promotion de la collaboratrice engagée en 2016 à la tête d'une section baptisée « Secrétariat parlementaire et ressources humaines », qui comprend le secrétariat, l'intendance, l'informatique, la comptabilité et les RH. Cela permet non seulement de clarifier l'organigramme et les responsabilités, mais aussi de rajeunir la direction du service et d'y développer la diversité, des genres comme des profils et des parcours.

Le poste de secrétaire de direction et secrétaire parlementaire vient d'être repourvu par l'engagement d'une collaboratrice de la Direction générale de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, sa collègue secrétaire parlementaire verra son taux d'activité augmenter de 50 à 70 %.

Pour revenir à mon introduction, c'est avec satisfaction et une pointe d'émotion que je regarde ces six premières années au sein du Secrétariat général du Grand Conseil. Avec cette équipe, dotée de grandes qualités professionnelles et humaines, nous avons vécu des périodes extraordinaires, au sens premier du terme, comme celle qui a vu se dérouler en même temps le changement de législature et la mise en service du nouveau Parlement, ou celle de la conduite à son terme du projet SIEL.

C'est par ailleurs un sentiment heureux et particulier que de pouvoir, après avoir réussi un recrutement de qualité, puis modestement accompagné une collaboratrice dans son évolution, lui transférer des responsabilités. Cela s'accompagnera du privilège de pouvoir poursuivre au quotidien et de manière très étroite la collaboration avec son équipe et elle.

Je tourne donc mon regard vers l'avenir avec une motivation intacte, alimentée par le renouvellement permanent des situations auxquelles nous sommes confrontés, des défis à résoudre, de l'actualité et, surtout, de mon enthousiasme pour le travail au service d'un législatif, enthousiasme qui ne s'est jamais démenti.

Sylvain Jaquenoud

Secrétaire général adjoint, responsable du Secrétariat parlementaire jusqu'au 31 août 2021



Covid – 2^e exercice

Après l'année parlementaire 2019-2020, affectée par le covid dès le mois de mars 2020, force est de constater qu'il en est allé de même en 2020-2021 et, cette fois, sur l'ensemble de l'exercice.

Du côté du Grand Conseil, la première séance après la pause d'été, celle du 25 août 2020, a dû être annulée en raison du covid. Un collaborateur du Secrétariat général avait en effet été contaminé et son entourage professionnel a été préventivement placé en quarantaine par l'Office du médecin cantonal, empêchant ainsi la tenue de la séance plénière. La direction du Secrétariat général, suite à cela, a pris les mesures nécessaires pour qu'une telle situation ne puisse se reproduire.

Après un retour au Parlement vaudois après les vacances d'été, il a fallu déchanter et se délocaliser à nouveau, cette fois dans les locaux du SwissTech Convention Center (STCC) de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne à Ecublens, depuis la séance du mardi 17 novembre 2020 (après l'annulation de celle du 10 novembre) et jusqu'à la séance du mardi 25 mai 2021 comprise.

Que cela soit au Parlement ou au STCC, les députées et les députés auront connu, tout ou partie de l'année, le port du masque chirurgical, le respect de la distance de 1.5 mètre, la désinfection des mains, la tribune du public fermée et certaines séances de commission en visioconférence.

Il convient toutefois de souligner qu'en seize mois, de mars 2020 à juin 2021, aucun cluster ne sera apparu au sein du Grand Conseil ou du Secrétariat général.

La gestion de bien des épisodes covid survenus pendant cette année aura été grandement facilitée par le fait que la Présidente du Grand Conseil, Mme Sonya Butera, se trouvait être médecin de profession. Si elle a dû affronter des ennuis sans précédent, elle aura en outre aussi été privée de ce qui fait habituellement la beauté d'une année de présidence : réception présidentielle, invitations à travers le canton et possibilité d'organiser des réceptions et des manifestations.

Du côté du Secrétariat parlementaire, passé le semi-confinement du printemps 2020, le télétravail n'a été que peu pratiqué, peu adapté qu'il est aux spécificités du travail de cette section, comme cela était exposé dans le rapport d'activité 2019-2020.

Le travail d'appui au plénum, au Bureau et aux commissions, comme le travail interne quotidien, auront en revanche continué à être impactés en profondeur, dans tous les domaines : délocalisation des séances, visioconférences, indemnités, questions juridiques, informatiques, sanitaires, d'intendance, etc. Selon notre évaluation, environ un tiers du temps de travail a été, en moyenne, phagocyté tout au long de l'année par des problématiques qui n'auraient pas existé sans le covid, ceci au détriment de divers projets et, parfois, même de l'activité courante.

Il faut relever que la crise du covid pourrait avoir des impacts à long terme sur le fonctionnement du Grand Conseil et de ses organes. Une motion « Pérennisation de la tenue de certaines commissions en visioconférence », de M. le député Jean-François Chapuisat, a été prise en considération par le Grand Conseil en janvier 2021 et est actuellement sur la table de la Commission des institutions et des droits politiques. Et, du même auteur, un postulat « Pour une solution de visioconférence fiable, conviviale et sécurisée ! » a pour sa part fait l'objet d'une prise en considération partielle, en janvier 2021 également, et a été renvoyée au Conseil d'Etat.

Lancement de SIEL – Solution des Institutions de l'Exécutif et du Législatif

La première édition du rapport d'activité, en 2014-2015, abordait déjà SIEL sous le titre « Défi numérique ». Depuis, chaque année, un point a été fait sur l'évolution du projet. Mais, cette année, il s'agit d'y mettre un point final. En effet, SIEL a été ouvert à l'administration cantonale pendant les vacances d'été 2020. Le Secrétariat général s'est approprié l'outil de façon à être en mesure d'épauler au mieux les député-e-s qui ont, à leur tour, rejoint l'application lors des vacances d'automne 2020, après des formations dispensées par le Secrétariat parlementaire.

Il faut rappeler qu'il s'agit là d'une étape capitale dans la modernisation des outils de l'Etat puisque SIEL remplace Antilope, qui datait des années 1990. En outre et surtout, alors que les députées et les députés n'avaient pas accès à Antilope, ils sont désormais pleinement utilisateurs de SIEL, avec de très larges possibilités de recherche et consultation, mais aussi la mise à disposition en temps réel de tous les documents (EMPL/D, rapports de commissions, ordres du jour des séances plénières et de commissions, etc.), la consultation individuelle des indemnités et, bien sûr, le dépôt des interventions parlementaires.

Si l'utilisation de SIEL, outil extrêmement puissant, donc parfois quelque peu complexe, génère à l'occasion pour certains quelques difficultés compréhensibles, de nombreux membres du Grand Conseil se déclarent ravis et exploitent au mieux les possibilités de l'outil. Il est essentiel de rappeler que l'équipe du Secrétariat parlementaire offre la possibilité, sur simple demande, de dispenser des formations complémentaires, individuelles, à quelques-uns ou en groupe.

Institution de la CEP-HRC – Commission d'enquête sur l'Hôpital Riviera-Chablais

Le 30 mars 2021, le Grand Conseil a accepté, par 76 voix contre 53 et 9 abstentions (majorité absolue des membres requise : 76), une requête d'institution d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) à propos de l'Hôpital Riviera-Chablais, déposée le 26 mai 2020 par les présidentes et présidents de trois groupes politiques.

Trois CEP avaient œuvré en peu de temps sur la fin des années 1990 et le début des années 2000. Après une longue pause, l'utilisation de cet outil était déjà revenue par deux fois sur la table du Grand Conseil, en 2017-2018 et en 2019-2020, avec deux requêtes finalement rejetées, une première à propos de la gestion du Service pénitentiaire et une seconde à propos du site de Beaulieu, avant l'acceptation de la troisième.

La dernière CEP en date remontait donc à 18 ans, ce qui représente une durée considérable pour des institutions politiques. Très peu de personnes avaient encore le souvenir de ce que représentait une CEP. Le Secrétariat général a fourni un effort considérable pour documenter, sur la base des archives des trois anciennes CEP, ce qui attendait le plénum, l'administration et bien sûr la CEP elle-même, en termes de charge de travail, de durée des investigations, de coût de l'opération et, surtout, de puissance de frappe de l'instrument. Force a en effet été de constater que cette puissance de frappe, sans aucune comparaison possible avec les commissions de surveillance, avait été oubliée avec les années et était sous-estimée par beaucoup, alors même qu'elle est clairement détaillée dans la Loi sur le Grand Conseil.

La CEP-HRC, par ailleurs, a été instituée dans des conditions ressemblant peu à ses trois prédécesseuses, puisqu'elle a été instituée à l'issue d'un vote « bloc contre bloc », contre l'avis du Conseil d'Etat et contre celui du Bureau du Grand Conseil.

Cela a sans doute joué un rôle dans le fait qu'il aura fallu, après le vote, de longs mois pour que la CEP-HRC devienne opérationnelle. Dans un premier temps, la désignation des commissaires a posé des difficultés, le Bureau ayant, en application de la loi, défini des règles ne permettant pas à certains membres du Grand Conseil de participer à la commission. Par la suite, c'est l'octroi du financement de la CEP-HRC qui a posé problème. En fin de compte, malgré l'important travail d'anticipation du Bureau et du Secrétariat général, ce n'est qu'à fin juin, soit trois mois après son institution et à la veille de quasiment deux mois de pause parlementaire, que la commission a pu véritablement débiter ses travaux.

Faits marquants 2020-2021

Politique fédérale. L'année 2020 a été celle de la présidence du Conseil national d'une ancienne députée, Mme Isabelle Moret. Son année comme première citoyenne du pays a malheureusement été marquée par la pandémie de covid.

Une année plus tard, le 9 décembre 2021, c'est un autre ancien député, M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin, qui a été élu à la Présidence de la Confédération. La Présidente du Grand Conseil s'est rendue à Berne ce matin-là et l'horaire de la séance du Grand Conseil a été adapté. En revanche, l'habituelle journée de réception dans le canton par la population et par les autorités cantonales et communales n'a pu se tenir en raison de la situation sanitaire.

Elections communales. Au printemps 2020, les élections communales vaudoises ont impliqué de très nombreux membres du Grand Conseil. Elles n'ont en revanche débouché que sur très peu de démissions du Grand Conseil, contrairement à ce qui s'était produit cinq ans auparavant.

Principales rencontres multilatérales et bilatérales. Le Bureau du Grand Conseil a participé à la 57^e réunion des Bureaux des Grands Conseils de Suisse romande, de Berne et du Tessin, les 25 et 26 septembre 2020, dans le Haut-Valais, à Viège, Rarogne et Naters. Cette réunion donne chaque année aux membres des Bureaux des huit cantons latins l'occasion de se rencontrer et d'échanger. La partie officielle était consacrée au thème « Le secret de fonction et de commission ».

L'assemblée annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires (SSP), prévue d'abord à Langenthal les 6 et 7 novembre 2020, puis en version réduite à Berne le 7 novembre uniquement, a finalement dû être annulée pour raisons sanitaires.

Comme chaque année, le Bureau a rencontré le Conseil d'Etat en début d'année parlementaire, le 30 septembre 2020.

Travail du Bureau en délégations. Le Bureau du Grand Conseil a pris l'habitude, pour certains dossiers, en particulier ceux nécessitant de rencontrer divers interlocuteurs, de désigner en son sein une délégation chargée de creuser la matière et de rapporter ensuite au Bureau pour décision. Cela a été le cas, dans l'année écoulée, pour le dossier de la sécurité au sein du complexe du Parlement vaudois et pour celui des questions vitivinicoles (vente à la Buvette des vins produits par des députées et députés et gestion de la vigne du Grand Conseil).

Chiffres clés 2020-21

• 150 députées et députés

Le Secrétariat parlementaire a procédé, en 2020-2021, aux nombreuses opérations liées à 8 démissions au sein du Grand Conseil.

• 7 groupes politiques

Le nombre de groupes politiques pour cette législature est de sept. Le Grand Conseil a connu, en début d'année parlementaire 2020-2021, la modification de la force de deux groupes politiques. M. Axel Marion, qui siégeait au sein du groupe PDC – Vaud Libre, a démissionné. Son remplaçant, M. le député Jean-Christophe Birchler, a rejoint les rangs du groupe vert'libéral. Ce dernier a donc vu son effectif passer à 9 membres, tandis que celui du groupe PDC – Vaud Libre tombait à 4, donc au-dessous de la limite de 5 fixée par la Loi sur le Grand Conseil. En vertu de celle-ci, le groupe peut subsister, mais n'a plus accès aux commissions. Ses 4 membres, désormais tous issus de Vaud Libre, ont décidé de changer le nom du groupe, devenu « Les Libres ».

• 41 séances plénières

Le Secrétariat parlementaire assure l'organisation des séances, leur bon déroulement et leur suivi, de la production de l'ordre du jour à la transmission des décisions, en passant par le secrétariat sis à côté de la Salle plénière. Durant l'année parlementaire, le Grand Conseil a siégé pendant **256.75** heures en tout. A deux occasions, la séance a été prolongée en soirée, de 18h00 à 21h00. Par ailleurs, le Grand Conseil a pour la première fois siégé à trois reprises le mercredi (en plus de mardi) juste avant la fin de l'année parlementaire, en juin, pratique habituellement réservée aux trois semaines de débat budgétaire précédant la pause des fêtes en décembre.

• 1405 points à l'ordre du jour

Au cours de l'année, pas moins de 1'405 points ont été portés à l'ordre du jour des 41 séances du Grand Conseil – certains à plusieurs reprises, soit pour un deuxième, voire un troisième débat, soit en raison du manque de temps pour les traiter. Ils sont extraits, à chaque préparation d'ordre du jour, d'un document clé, la liste des objets en attente de traitement, qui permet également l'élaboration des planifications à deux ou à trois semaines, et donc aux groupes politiques de se préparer en fonction des objets planifiés. A noter que, contrairement aux années précédentes, ce total comprend chaque question orale plutôt qu'un seul point pour toute l'heure des questions.

• 420 objets déposés

Pour chaque objet, le Secrétariat parlementaire assure toute une série d'opérations, comme la création dans SIEL, la diffusion aux député-e-s, la transmission au Conseil d'Etat, etc.

122 questions orales 46 simples questions

156 interpellations 6 déterminations (adoptées)

25 postulats

32 motions

17 postulats issus de motions transformées (non comptabilisés dans le total de 420)

8 initiatives

25 résolutions

0 requête d'institution de commission d'enquête parlementaire.

- **27 séances du Bureau**

Le Secrétaire général et son adjoint, ainsi que les Secrétaires parlementaires pour la nomination des commissions, assistent le Bureau. Pour la deuxième année consécutive, quelques séances ont dû être tenues en visioconférence.

- **182 décisions du Bureau en matière de nomination de commissions**

Le Secrétariat parlementaire pilote la désignation des commissions, qui voit intervenir le Bureau, le Secrétariat des commissions, les groupes politiques et les secrétaires de partis, ainsi que les Secrétariats généraux des départements. En 2020-2021 :

102 commissions ad hoc ont été désignées, la plupart du temps en charge d'un seul objet, occasionnellement en charge de plusieurs objets portant sur le même thème ;

60 objets ont été confiés par le Bureau à une commission thématique ;

20 objets ont été transmis à une commission de surveillance.

- **57 envois électroniques de documents aux députées et députés**

Chaque semaine, un important envoi, désormais complémentaire à SIEL, se fait le jeudi aux députées et aux députés, pour l'essentiel par voie électronique, limitant ainsi l'usage du papier à des cas exceptionnels. En 2020-2021, il s'est agi de 42 envois hebdomadaires et de 15 envois complémentaires.

10 pétitions ont été réceptionnées par la Présidence

11 décomptes d'indemnités des députées et députés

Chaque mois, le Secrétariat parlementaire procède au versement des indemnités. En 2020-2021, le montant total s'est élevé à CHF 5'031'891.50, décomposé comme suit :

- indemnités annuelles aux groupes politiques : CHF 355'000.-
- séances plénières : CHF 3'047'760.-
- séances du Bureau et des commissions : CHF 1'141'690.-
- frais administratifs et informatiques : CHF 124'403.-
- frais de transport : CHF 334'571.50
- frais de formation : CHF 27'600.-



Secrétariat des commissions

Reprise des commissions ad hoc au sein du Secrétariat des commissions parlementaires : 10 ans déjà !

A l'heure où le décret des commissions thématiques pour la prochaine législature est en cours d'analyse par le Bureau de Grand Conseil, avec la traditionnelle question du maintien du statu quo, de l'augmentation de leur nombre ou de la redéfinition de leur périmètre, il n'est pas inutile de se remémorer le chemin institutionnel parcouru par les organes du Parlement ; surtout lorsqu'un cap temporel significatif est franchi. Cela fait en effet une décennie, soit depuis 2010, que la gestion des commissions ad hoc a été reprise par le Secrétariat des commissions parlementaires. Petit point de situation historique sur les étapes qui ont jalonné cette décision importante :

- Entre 1999 et 2002, reprise du suivi de la Commission de gestion, puis de la Commission des pétitions et de la Commission des finances, par un secrétariat du Parlement rattaché à la Chancellerie de l'Etat de Vaud.*
- En 2003, la nouvelle Constitution vaudoise prévoit, en son article 98, que le Grand Conseil dispose de services qui lui sont propres et qu'il peut faire appel aux services de l'administration cantonale.*
- En 2004, le Secrétariat général du Grand Conseil (SG-GC) devient un service indépendant, soumis au Bureau du Grand Conseil, avec une gestion autonome des Commissions de gestion, des pétitions et des finances ; puis, par la suite, de celle des grâces.*
- Jusqu'en avril 2007, le Secrétariat des commissions dites permanentes (présentation, rédaction) et spécialisées (affaires judiciaires, affaires extérieures, modernisation du parlement, systèmes d'information, politique familiale et santé publique) est géré exclusivement par les services de l'administration cantonale.*
- Dès le 8 mai 2007, date d'adoption de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), un appui général aux commissions dites thématiques (et non plus spécialisées) est apporté par le SG-GC.*
- En juin 2008, le Grand Conseil refuse d'entrer en matière sur l'EMPD instaurant la généralisation des commissions thématiques.*
- En 2010, reprise du suivi des commissions ad hoc par le SG-GC.*

Depuis 2010, année marquée notamment par un renforcement des ressources du Secrétariat des commissions découlant de l'augmentation de la charge de travail, cet équilibre entre commissions instituées (thématiques, de surveillance, etc.) et ad hoc n'a cessé d'évoluer (voir données statistiques ci-dessous). Citons entre autres pour les commissions instituées, la création de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (2011), celles des visiteurs ainsi que celle des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (2012) ou encore le renforcement du nombre de commissions interparlementaires de contrôles.

2021 sera-t-elle l'année d'une refonte profonde du fonctionnement des commissions ou celle d'une mue progressive d'un système hybride qui a fait ses preuves ? Quelle que soit l'option choisie par le Grand Conseil, la section des commissions parlementaires continuera à s'adapter afin de maintenir une qualité égale de prestations.

En conclusion, les pages suivantes de ce rapport d'activité présentent les habituelles données statistiques et mettent en lumière deux dossiers majeurs gérés durant cet exercice.

*Fabrice Mascello,
Responsable de la section des commissions*

Chiffres clés de l'année 2020-2021 (comparatif avec 2019-2020)

332 séances (contre 286 en 19-20), toutes commissions confondues, dont **192** (172) pour les commissions instituées (surveillance et thématiques) et **140** (114) pour les commissions ad hoc. Plus de **680** (590) heures de séances, toutes commissions confondues, dont environ **450** (410) pour les commissions instituées et environ **230** (180) pour les commissions ad hoc. D'un exercice à l'autre, la progression, tant en termes du nombre de séances que du nombre d'heures de séances, dépasse les 15 %.

La commission la plus active est celle des finances, tant en nombre de séances (**25**) que sous l'angle du nombre d'heures de séances (**70**). Les séances de commissions les plus longues ont duré **8 heures** alors que la plus courte **un quart d'heure**.

Tableau comparatif des séances de commissions ad hoc et instituées

Année parlementaire	Nombre de séances pour les commissions :			Nombre d'heures de séance pour les commissions :		
	ad hoc	instituées	TOTAL	ad hoc	instituées	TOTAL
14 / 15	95	141	236	177	389	566
15 / 16	95	147	242	200	380	580
16 / 17	124	154	278	230	360	590
17 / 18	110	179	289	180	450	630
18 / 19	109	165	274	170	395	565
19 / 20	114	172	286	180	410	590
20 / 21	140	192	332	230	450	680

A noter que ces données, en chiffres absolus, ne renseignent pas sur l'intensité en termes d'heures de travail par heure de séances qui peut fortement varier selon la séance.

Activité particulière des commissions instituées et ad hoc

Le Secrétariat des commissions peut être amené à fournir un travail significatif en termes de prestations et d'activités. Ces dernières incluent bien entendu l'aspect logistique indispensable au bon déroulement des séances ainsi que la tenue des notes de celles-ci. Parallèlement à ces tâches usuelles, les secrétaires en charge des commissions peuvent devoir fournir certaines prestations plus spécifiques telles que l'organisation d'auditions, la gestion de la documentation fournie par les services, des recherches documentaires, la rédaction de documents (synthèses, etc.), la rédaction de projets de communiqué de presse ou encore de projets de rapport, toujours en étroite concertation avec les présidences de commissions concernées et parfois dans des délais restreints. Ci-après, deux exemples significatifs d'objets qui ont été traités durant l'année parlementaire 2020-2021.

1. LPNMS - LPrPCI – Les travaux intenses d'une commission ad hoc

En juin 2020, le Bureau du Grand Conseil a constitué une commission ad hoc composée de 17 membres, issus de la plupart des groupes politiques du canton, afin d'examiner l'exposé des motifs et projet de loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI), l'exposé des motifs et projet de décret permettant un versement de 10 millions complémentaires au fonds cantonal des monuments historiques pour les frais de fouilles archéologiques et de restauration des objets classés, ainsi que deux rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Le présent objet parlementaire découle de la révision complète de l'actuelle Loi sur la protection de la nature, des monuments et sites (LPNMS) qui porte sur les trois volets patrimoniaux :

- le patrimoine mobilier et immatériel, désormais couvert par la Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI), rattachée au Service des affaires culturelles (SERAC) ;
- le patrimoine bâti, soit la LPrPCI qui est une loi parapluie ayant pour objectif principal de protéger celui-ci en tenant compte de la forte évolution des lois en interaction telle que la Loi sur l'énergie (LVLEne), ce qui exige une bonne coordination interdépartementale ;
- le patrimoine paysager et naturel, qui est de la compétence du Département de l'environnement et de la sécurité (DES), et dont l'avant-projet de loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager a été mis en consultation en juillet 2021.

Toutefois, la consultation relative à l'avant-projet de loi ayant montré qu'il existait un « grand écart » entre les milieux désirant étoffer le dispositif afin de renforcer la protection du patrimoine culturel immobilier et son environnement immédiat et ceux qui plébiscitent un dispositif extrêmement léger, la Commission a décidé d'auditionner avant même le début de ses travaux :

- l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes vaudoises (AdCV) ;
- la section vaudoise de l'association Patrimoine suisse ;
- deux experts en la matière – M. Dave Lüthi, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Université de Lausanne (UNIL) et M. Bruno Marchand, Professeur de théorie de l'architecture à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Les discussions sur ce projet dense et complexe, qui sous-tend de nombreuses positions divergentes, ont ainsi été intenses et constructives, notamment sur les problématiques suivantes :

- les dispositions portant sur les éléments indissociables du patrimoine bâti ;
- le recours à des mandataires qualifiés en cas d'importants travaux d'entretien ;
- l'opportunité d'introduire aussi des subventions pour les objets figurant à l'inventaire cantonal ;
- le transfert de la compétence sur les objets en note 3 au Canton ;
- l'instauration d'un traitement différencié entre les collectivités publiques et les propriétaires privés quant à la participation aux frais d'interventions archéologiques ;
- la prise en charge par le Canton des frais de post-fouilles ;
- les compétences attribuées à la Commission du patrimoine culturel immobilier.

Les membres de la Commission ayant à cet égard requis maintes explications puis déposé de multiples amendements, quinze séances de commission, d'une durée moyenne de plus de trois heures, ont par conséquent dû être organisées, ce qui représente un total d'environ cinquante heures de débats, ce qui constitue un record.

Afin de mener à bien la tenue de ces séances, la section des commissions parlementaires, avec l'aide des rédactrices et rédacteurs du Bulletin du Grand Conseil pour la retranscription de certaines séances, a tout mis en œuvre afin d'accomplir ses nombreuses missions – rendues plus compliquées en temps de pandémie – telles que : l'administration ainsi que la préparation des séances de commissions, la rédaction des notes de séances et des procès-verbaux à l'issue desdites séances, la projection et le suivi des différents amendements proposés par les commissaires, ou encore l'aide à la rédaction d'un rapport de commission complexe ainsi que l'édition d'un tableau des amendements à l'issue des travaux de la Commission. Enfin, l'examen par le Grand Conseil de cet objet parlementaire devrait débiter après les vacances d'automne 2021.

2. Révision totale de la LEDP, l'occasion pour la section des commissions de sortir son plus beau jeu

Les gros dossiers, à examiner en temps compté, augurent toujours d'une charge de travail importante pour la section des commissions. C'est l'occasion de faire valoir notre savoir-faire organisationnel, relationnel, technique, rédactionnel et scientifique. Un contexte où l'éthique du service public va de pair avec le plaisir de donner le meilleur de soi-même. La révision totale de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) n'a pas fait défaut à la règle.

La révision totale de la LEDP a été attribuée par le Bureau du Grand Conseil en date du 21 janvier 2021. La Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIDROPOL) devait rendre rapport au Grand Conseil durant l'été. A défaut, la nouvelle loi ne pourrait en aucun cas régir les prochaines élections cantonales, dont le premier tour aura lieu le 20 mars 2022.

S'agissant d'une loi fondamentale pour le peuple vaudois et ses représentantes et représentants dans les organes exécutifs et législatifs des communes et du canton, la nouvelle mouture a été l'occasion d'en simplifier la lecture, de répondre à des dizaines de motions et postulats et d'introduire des nouveautés, notamment en matière de transparence du financement de la vie politique, de protection des données personnelles, de prise en compte du vote blanc, de procédure de traitement des initiatives populaires ou de « tourisme » électoral.

L'examen de cette loi comptant près de deux cents articles, répondant à des interventions parlementaires liées, a généré d'importants débats au sein de la CIDROPOL et des thématiques ont fait l'objet d'intenses discussions. Citons l'exclusion du corps électoral des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale, la recherche d'un consensus sur les dispositions en matière de transparence du financement de la vie politique, la procédure de traitement des initiatives en matière cantonale, la limitation du nombre de mandats électifs ou de l'introduction du bulletin unique officiel.

Afin d'être en mesure de délivrer les prestations au fur et à mesure, deux secrétaires de commissions parlementaires ont travaillé de concert. Ce qui s'est avéré plus que nécessaire : l'examen par la commission a en effet nécessité la tenue de dix séances entre le 4 mars et 11 juin 2021, pour une durée des débats de vingt-huit heures !

Pour leur bonne tenue, nous avons projeté en séance les articles et propositions en discussion, et tout fait pour délivrer les notes de séances et documents de référence entre séances. La planification, la préparation des séances, la rédaction de notes de procédure, le suivi des amendements, la coordination avec les auteurs des interventions parlementaires auxquelles il était répondu, le suivi des remplacements ou les relations avec le département nous ont également passablement sollicités eu égard un projet qui sous-tendait des positions divergentes et vu la situation spéciale due au covid.

Une fois les travaux de commission terminés, il a encore fallu rédiger un projet de rapport complexe, fournir un tableau des amendements, procéder à la consultation des membres de la commission, et préparer les outils de documentation en direction des médias et du public, ainsi qu'en interne du Secrétariat général. Et ce, pour une publication et une communication prévue le vendredi 20 août 2021, précédant ainsi la rentrée parlementaire. Un vrai marathon !

Bulletin du Grand Conseil

2011-2021 : un coup d'œil dans le rétro pour mieux préparer l'avenir...

Puisque mes collègues responsables des trois autres sections ont initié le mouvement, cédon à l'exercice du bilan. Pas de départ à la retraite ou de changement de poste de mon côté, mais l'année 2021 marque la fin de ma première décennie au sein du Secrétariat général : un lustre comme « rédacteur parlementaire », un autre comme « responsable du Bulletin ». Comme le démontrent les quelques lignes ci-dessous, pour notre section aussi, les choses ont passablement évolué en l'espace de dix ans.

Au moment de mon engagement, en 2011, seules les transcriptions des débats étaient disponibles sous forme de tirés à part ou sur le site Internet du Grand Conseil. La publication du Bulletin à proprement parler – avec les textes déposés, les rapports de commission et les textes du Conseil d'Etat – avait été mise en veille suite au départ à la retraite d'un typographe rattaché à la section, en 2007, et aux échecs successifs de deux programmes censés automatiser la publication. Finalement, la solution trouvée viendra de la section elle-même, en 2012, avec l'utilisation d'un programme de publication assistée par ordinateur – et des économies considérables à la clé, le travail de préresse étant dorénavant assumé par l'équipe du Bulletin et non plus par les Presses Centrales (PCL).

En 2017, la numérisation d'une collection complète du Bulletin du Grand Conseil depuis 1832 a rendu possibles la consultation et la recherche en ligne sur le portail Scriptorium, grâce à un partenariat avec la Bibliothèque cantonale universitaire de Dornigen. La possibilité de consulter les tomes en ligne nous a également permis de réduire le nombre d'impressions du Bulletin (de 25 à 7). Il s'agit là encore d'économies substantielles pour le Secrétariat général qui prenait alors en charge les coûts d'impression et de reliure.

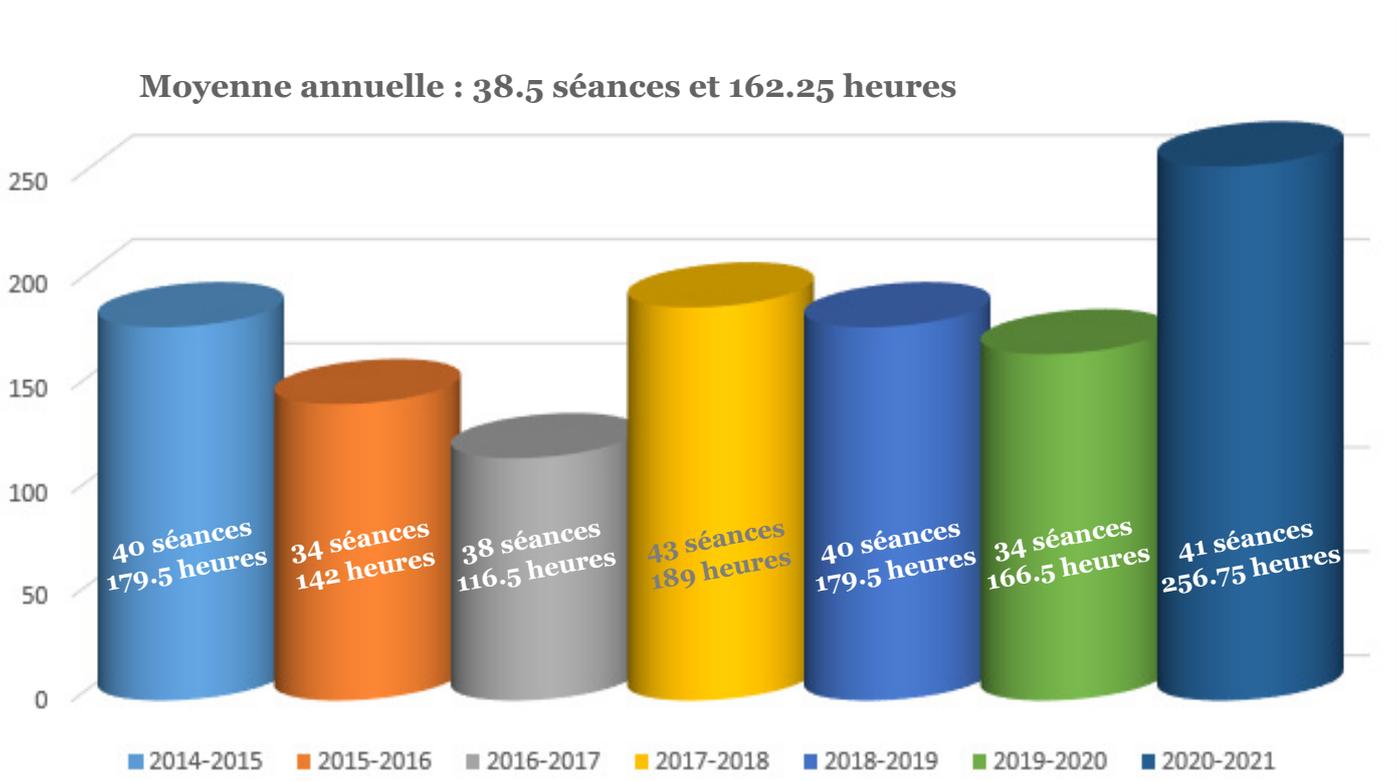
Au cours de cette dernière décennie, si le nombre de séances annuelles et leur durée sont plus ou moins restés stables (à l'exception de 2020-2021, voir graphique ci-dessous), le nombre d'objets parlementaires déposés annuellement a connu une constante augmentation (+ 33 % environ, sans compter les « questions orales » qui n'étaient pas numérotées à l'époque), avec pour corollaire une augmentation du nombre de rapports de commission, de textes du Conseil d'Etat, donc de documents à faire figurer dans le Bulletin du Grand Conseil. Dans le même ordre d'idées, la longueur des textes déposés a aussi pris l'ascenseur. En effet, alors qu'en 2011, motions et postulats ne dépassaient guère une page, aujourd'hui, il n'est pas rare qu'ils en atteignent trois, avec notes infrapaginales, tableaux, illustrations et annexes. Concrètement, en l'espace de dix ans, cela se traduit par un accroissement du nombre de pages dans le Bulletin de près de 40 % (8308 pages pour l'année parlementaire 2020-2021 contre 5953 pour 2011-2012). Bien entendu, tout cela a pour répercussion une augmentation de travail pour les rédactrices et rédacteurs parlementaires en termes de compilation de documents, de corrections ou de mise en page.

D'entente avec le Secrétaire général, l'équipe rédactionnelle a toujours mis la priorité sur la retranscription des débats et leur mise à disposition sur Internet. A part lors de séances doubles ou de séances supplémentaires, nous avons trouvé un rythme de croisière que nous parvenons à respecter. En revanche, ces dernières années et pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, la publication a pris du retard ou n'a été possible qu'en raison d'annulation de séances, de l'engagement d'une stagiaire ou d'une année parlementaire momentanément interrompue en raison d'une impromptue pandémie. Malheureusement, l'expérience de l'année écoulée nous a également prouvé qu'en matière de publication, le salut ne viendra pas de SIEL...

Si les tendances décrites dans ces quelques lignes devaient se confirmer lors de la prochaine législature, des solutions devront être trouvées pour que les rédactrices et rédacteurs parlementaires puissent continuer à mener à bien leurs différentes missions. Deux pistes ont déjà été identifiées lors de réflexions menées à l'interne : la première serait d'externaliser à nouveau le travail de publication ; n'osant évoquer l'autre, je me contenterai de rappeler que les effectifs du Bulletin – 3.5 ETP – n'ont pas évolué depuis plus de dix ans !

*Philippe Bastide,
Responsable du Bulletin du Grand Conseil*

Comparaison du nombre de séances du Grand Conseil et des heures de débats durant ces sept dernières années



Chiffres clés de l'année 2020-2021

• 41 séances et 256.75 heures de débat

Un record de mémoire de rédacteur ! Cela représente une augmentation de **54 %** par rapport à l'année 2019-2020 et de **58 %** par rapport à la moyenne annuelle des six dernières années (162,25 heures de débats). Rien qu'au mois de juin 2021, en raison de trois séances supplémentaires, le Grand Conseil a siégé à huit reprises, pour un total de 39 heures de débats. Pour toutes les séances tenues au *SwissTech Convention Center*, comme ce fut le cas pour les séances tenues à La Marive en 2020, les rédactrices et rédacteurs parlementaires n'ont pas pu avoir accès au logiciel permettant d'individualiser les prises de parole, ce qui a rendu la retranscription encore plus complexe. Je profite de ces quelques lignes pour les remercier une nouvelle fois pour les efforts consentis tout au long de cette année exceptionnelle.

• 420 objets traités

Avec l'introduction de la possibilité pour les députées et députés de saisir leurs objets parlementaires directement dans SIEL, le traitement de ces derniers par la section du Bulletin a passablement évolué. Sur décision du Bureau du Grand Conseil, depuis le mois d'octobre 2020, les interventions parlementaires déposées ne font en effet plus l'objet d'une correction orthographique et grammaticale dans SIEL. En revanche, l'équipe rédactionnelle du Bulletin continue à les « toiletter » et à les mettre en page pour les tomes imprimés et les tomes numérisés dans le portail Scriptorium.

• 24 sollicitations pour des recherches dans le Bulletin

Depuis 2017, la section du Bulletin répond aux diverses demandes concernant les travaux parlementaires des anciennes législatures. Pour l'année parlementaire 2020-2021, cela représente 24 requêtes émanant de nos collègues d'autres sections, de différents services de l'Etat, d'avocates et avocats-conseils, de journalistes ou d'étudiantes et d'étudiants. Le temps imparti à ces recherches dépend naturellement de la nature – et de la précision – de la demande : de 5 minutes pour la référence d'un numéro de page du Bulletin jusqu'à plusieurs heures pour retrouver des informations sur le fonctionnement ou les coûts des anciennes commissions d'enquête parlementaire.

Jusqu'à maintenant, toutes ces demandes ont pu trouver réponse, même une qui concernait finalement le Bulletin du Conseil communal de Lausanne...

Varia

Outre les tâches précédemment décrites, la section du Bulletin a rempli cette année quelques missions spécifiques, notamment :

- **Appui au Secrétariat des commissions** pour la retranscription des notes de certaines séances de la commission en charge de la révision de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) ;
- **Participation** d'une rédactrice ou d'un rédacteur parlementaire aux différents groupes de travail mis sur pied par le Secrétariat général du Grand Conseil (visioconférence, charte interne sur le télétravail, « Liens » ou formation des députées et députés) et **participation** du responsable aux différents ateliers consacrés au suivi de SIEL ;
- **Réalisation** du présent rapport d'activité et d'une étude pour l'implémentation de l'écriture épïcène au sein du Secrétariat général du Grand Conseil.

The image shows a modern architectural interior. A wide, dark concrete staircase with a simple metal handrail leads upwards on the right side. The walls and ceiling are made of raw, textured concrete. A large, multi-paned window on the left side offers a view of a historic, multi-story building with many windows. The lighting is natural, coming from the window, and the overall atmosphere is industrial and minimalist.

Secrétariat général du Grand Conseil
Place du Château 6 - 1014 Lausanne
Novembre 2021